DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 28 mai 2021

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210528-lmc100000022050-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021 Réception Préfet : 02/06/2021 Publication RAAD : 02/06/2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/05/28-4/09

Commission n° 4 – Solidarités Rapporteur : JAUNAUX Yves

OBJET: Avenant à la convention relative au projet du palier 1 du programme SI MDPH entre la CNSA,

le Département de Seine-et-Marne et la MDPH77.

Depuis 2018, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a engagé une démarche d'établissement d'un standard de qualité commun et uniforme aux systèmes d'information-informatique du réseau des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

En Seine-et-Marne, le premier niveau d'harmonisation a été déployé au début de l'année 2020 via une nouvelle version de l'outil-métier MDPH. Certains modules sont cependant encore en cours de développement, modules non essentiels ou sans liens avec l'objectif de respect du délai légal de 4 mois de présentation des demandes à la Commission des droits de l'autonomie de la MDPH.

La CNSA a demandé qu'un délai soit accordé pour mener à bien le futur module informatique national portant sur le développement des usages de la nouvelle version du retour d'expérience des bénéficiaires à des fins de capitalisation dans le cadre du programme national informatique des MDPH.

Ce futur module s'inscrira dans la démarche d'évaluation des MDPH par les usagers. Cet avenant n'emporte aucune inscription financière à la charge du groupement d'intérêt public de la MDPH comme du Département.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L 14-10-1 et L 247-2,

VU la délibération du Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie en date du 17 novembre 2015 approuvant les éléments communes des conventions à signer entre la CNSA et chaque Département,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4-03 en date du 27 septembre 2018, relative à la signature de la convention

Vu la lettre d'engagement du Président délégué du Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, en date du 20 mars 2018,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le présent avenant à la convention d'installation d'un système informatique commun aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne à signer ledit document.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45):

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

| Mme Isabelle RECIO |
|--|
| Mme Béatrice RUCHETON |
| M. Patrick SEPTIERS |
| Mme Geneviève SERT |
| Mme Sandrine SOSINSKI |
| M. Jean-Louis THIERIOT |
| Mme Virginie THOBOR |
| M. Jérôme TISSERAND |
| M. Xavier VANDERBISE |
| Mme Véronique VEAU |
| M. Franck VERNIN |
| M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT |
| Mme Andrée ZAÏDI |
| Ont voté CONTRE (0): |
| Se sont ABSTENUS (0): |
| N'ont pas pris part au vote (0): |
| A été ABSENT (1): |
| M. Bernard CORNEILLE |

Patrick SEPTIERS Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne